INSTRUCTION POUR LA REALISATION D'UNE BIOPSIE MUSCULAIRE

- **Contacter** le Pr Negrier avant la programmation de la biopsie (marie-laure.martin-negrier@chu-bordeaux.fr)
- **Prévenir** le Service de Pathologie – Site Pellegrin - CHU Bordeaux **le jour de la biopsie**: 05-56-79-56-79 poste 15001/ 05-56-79-59-04 / 05-56-79-55-89
- **Adresser** au Professeur Negrier la biopsie avec le bon de demande d'examen (renseigner l'heure du prélèvement, le site de la biopsie), le consentement pour analyse génétique (non indispensable pour les suspicions de myopathie inflammatoire)
- La biopsie doit arriver au laboratoire **avant 16 heures**

Procédure

- **Site préférentiel :**

Deltoïde, quadriceps ou site indiqué par le neurologue
Si le patient est suspect de myopathie inflammatoire, prélever en plus du fascia.
Eviter un muscle où a été fait un EMG, ou un muscle très atrophique.

- **Technique chirurgicale :**

- Anesthésie sous cutanée à la xylocaïne.
- Ne pas injecter dans le muscle.
- Inciser l'aponévrose et un peu de tissu musculaire sous l'aponévrose
- Pas de cautérisation électrique lors de l'ouverture du muscle et tant que les fragments musculaires n'ont pas été retirés (la cautérisation pouvant provoquer des artéfacts de contraction gênant l'analyse)
- **Prélever deux fragments de muscle** de 1-2 cm de long (dans le sens longitudinal des fibres musculaires) et de 0,5 -0,8 cm de diamètre.
- Prendre la biopsie dans le corps du muscle (éviter les régions myo-tendineuses et sous fasciale)
- éviter toute traction, écrasement ou pincement des fibres (source d'artéfacts gênant l'interprétation des lésions).
- les clamps sont contre-indiqués lorsque le muscle est enlevé (artéfacts)

- **Prélèvement réalisé au CHU :** Placer les échantillons dans un pot en plastique
- **Prélèvement réalisé hors CHU** : Placer les échantillons dans une compresse de gaze qui aura été légèrement humidifiée de solution saline et mettre l'ensemble dans un pot en plastique.

Date d'application : 01/07/2021

TABLEAU D'APPROBATION					
	POUR LE GROUPE D'ELABORATION	**VALIDATION** (fonction qualité)	**AVIS EXPERT** (facultatif)	**APPROBATION** (responsable d'activité)	
Nom	**NEGRIER-LEIBREICH MARIE-LAURE**	**SINNOU DAURIAN AMELIE**		**VANICATTE PIERRE**	**MARTIN NEGRIER MARIE-LAURE**
Signature	**DOCUMENT VALIDE NUMERIQUEMENT**				

INSTRUCTION POUR LA REALISATION D'UNE BIOPSIE MUSCULAIRE

Ne jamais immerger les prélèvements dans du sérum physiologique (artéfacts osmotiques) ou du fixateur (rendant impossible les analyses)

- **Transfert :**

- Prélèvement réalisé au CHU : Transférer immédiatement en urgence par coursier les prélèvements à l'état frais au service de pathologie (anapath).

- Prélèvement réalisé hors CHU : Transférer immédiatement en urgence le pot contenant les prélèvements au service de pathologie (laboratoire d'anatomopathologie, Hôpital Pellegrin) dans une glacière avec des billes réfrigérées ou sur de la glace pilée. (La biopsie doit arriver au laboratoire au maximum **deux heures** après le prélèvement).